



COMMISSION DEPARTEMENTALE FOOT ENTREPRISE

PV 18 FE/5

Réunion du 13/09/2017

Présents : MM. ARMENOULT S- NAUDET JP- FREREJACQUES A

COURRIERS

- ✓ E-mail de Groupama Sports pour demande de changement de terrain.
- ✓ E-mail de Municipaux Chenove accord pour changement de terrain
- ✓ E-mail d'Etoile D'argent accord pour le report de match
- ✓ E-mail de Team 2000 FC demande pour report de match
- ✓ E-mail de Municipaux Chenove utilisation de leurs terrains
- ✓ E-mail de Simel demande pour report de match
- ✓ E-mail de Jeunesse Mahoraise accord pour le report de match
- ✓ E-mail de MUNICIPALUX CHENOVE : Les matchs contre Municipaux de Chenove se déroulant au stade Léo Lagrange peuvent se jouer soit sur synthétique soit sur herbe. Ceci en tenant compte de calendrier d'utilisation des terrains par la ville et ses utilisateurs. Merci d'en prendre note et de prévoir les équipements adéquats.

SPORTIVE

Match 19799540 D1-FE Jeunesse Mahoraise - Simel du 17/09/2017 se jouera le 7 octobre à 14h30 terrain Combe à La Serpent

Suite aux difficultés rencontrées par les clubs pour la validation de leurs licences par la ligue. La commission décide de reporter la journée N° 1 complète de D2.F.E au samedi 7 octobre 2017

Coupe de France Foot-Entreprise

Rencontres du 14 Octobre

Match N°1	US Banque Populaire Besançon	Enseignant
Match N°2	Municipaux Dijon	Team 2000 FC

Matches le 4 Novembre

Match N°3	Municipaux Chenove	Vainqueur match 2
Match N°4	CR Take US	Vainqueur match 1

Coupe de Bourgogne Foot-Entreprise

La Ligue de Bourgogne a supprimé cette compétition.

CHANGEMENT DE TERRAIN

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous :

Match 19799541 D1-FE Groupama Sports – Municipaux Chenove se jouera sur le terrain de Chenove

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Lorsque que vous rencontrez un problème technique qui vous empêche d'établir la F.M.I, vous devez établir le rapport de «constat d'échec FMI» qui sera signé par les clubs et l'arbitre.

Ce dernier devra être joint avec la feuille de match papier pour le Lundi 8h00.

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel départementale.
Dans les conditions de forme et délai prévu à l'article 1.7 de l'annuaire District.*

Prochaine Réunion de la Commission sur convocation.

Le Président : J.P NAUDET